

JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

ORDURES MÉNAGÈRES



LE VENDREDI

DES SEMAINES PAIRES

- ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- ✓ Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- ✓ Les bacs à ordures ménagères non pucés ne sont pas collectés.
- ✓ Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.

BAC OM

DÉCHETS RECYCLABLES



LE VENDREDI

DES SEMAINES IMPAIRES

- ✓ Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- ✓ Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- ✓ Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.

BAC JAUNE

ENCOMBRANTS

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99
AU MOINS 48 H AVANT LE JOUR DE LA COLLECTE

Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³ !

- ✓ Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
- ✓ Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- ✓ Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.



ACCÈS GRATUIT des particuliers aux déchèteries **FIXES** et **MOBILE** sur présentation obligatoire de la carte d'accès

Demandez
votre carte !



■ DÉCHÈTERIES FIXES

MONTBÉLIARD

La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

SELONCOURT

Route de Bondeval

VIEUX-CHARMONT

Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)

VOUJEAUCOURT

Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars
et du 26 octobre au 31 décembre)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)

- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés (du 15 juillet au 14 août)

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS

Route de Dambelin

> **Fermé le lundi matin et le mardi**

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars
et du 26 octobre au 31 décembre)

- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)

- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

COLOMBIER-FONTAINE

Rue de Saint-Maurice

> **Fermé le jeudi**

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars
et du 26 octobre au 31 décembre)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

■ DÉCHÈTERIE MOBILE (voir dates au recto)



**EMPLACEMENT
RUE DU THÉÂTRE**

VEILLEZ À LAISSER CE SITE ACCESSIBLE AUX DATES PRÉVUES EN ÉVITANT TOUT STATIONNEMENT GÉNANT.

Vous pouvez également vous rendre dans les communes suivantes :

Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Feschés-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Taillecourt et Vandoncourt.

La déchèterie mobile fonctionne uniquement lors des jours cochés en bleu dans le calendrier (au recto) et dans ces plages horaires :

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)

- de 14 h à 17 h

Période été (du 30 mars au 24 octobre)

- de 15 h à 18 h



Dates, horaires et lieu précis des implantations de la déchèterie mobile consultables sur agglo-montbeliard.fr

LES BONS RÉFLEXES



CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La facture pour le service déchets est basée sur le volume et le nombre de levées du ou des bacs à ordures ménagères attribués. La collecte du bac jaune est comprise dans le forfait, quel que soit le nombre d'utilisations.

ELLE EST ÉTABLIE À PARTIR DE DEUX DONNÉES :

Part fixe comprenant

- ✓ l'abonnement au service (1 abonnement par bac à ordures ménagères)
- ✓ un forfait annuel de 12 levées pour chaque bac à ordures ménagères

Part variable

correspondant au coût des levées supplémentaires du bac à ordures ménagères à partir de la 13^e levée.



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Ne pas confondre bac jaune et déchèterie !

Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et donc aux usagers. Seuls les emballages recyclables en vrac vont dans le bac jaune.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI.



J'accède au
site de la déchèterie



Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.



SUIVEZ-NOUS

agglo-montbeliard.fr



03 81 31 84 99

de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi



CITEO
EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS



**pays de
Montbéliard**
AGGLOMÉRATION